



Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 116 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/55/186). Au cours de l'examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des précisions et apporté des renseignements complémentaires.

2. Le Comité consultatif relève au paragraphe 2 du rapport que l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2002-2003 a été établie à partir du montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours, qui s'élève à 2 535 700 000 dollars. Sur cette base, le Secrétaire général propose, pour l'exercice biennal 2002-2003, des prévisions initiales qui, aux prix initiaux de 2000-2001, se chiffrent à 2 475 400 000 dollars.

3. Le Comité consultatif fait observer que l'esquisse budgétaire a pour but de donner aux États Membres une première idée des ressources qui seront nécessaires pour l'exercice biennal à venir. Le Secrétaire général établit ensuite un projet de budget sur la base de l'esquisse budgétaire approuvée. Conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, le projet de budget présenté par le Secrétaire général peut être d'un montant inférieur ou

supérieur au montant figurant dans l'esquisse budgétaire approuvée.

4. Comme indiqué au paragraphe 3 du rapport, il faudrait prévoir un montant de 13,2 millions de dollars pour financer dans leur intégralité sur toute la durée de l'exercice biennal 2002-2003 des postes qui n'ont été financés que partiellement pendant l'exercice biennal en cours. Parmi ces postes figurent les nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur qui, sur la recommandation du Comité consultatif, n'ont été financés qu'à hauteur de 50 % de leur coût, et un certain nombre de postes dont la création a été approuvée pour l'installation, l'exploitation, l'appui technique et la maintenance du Système intégré de gestion (SIG) dans les bureaux hors Siège et qui n'ont été financés que pendant la fin de l'exercice biennal.

5. Comme indiqué au paragraphe 4 du rapport, un crédit d'un montant de 13,4 millions de dollars destiné à financer des dépenses non renouvelables au cours de l'exercice biennal 2000-2001 ne serait plus nécessaire puisque ce crédit était destiné essentiellement à financer le secrétariat de l'Assemblée du Millénaire, les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, plusieurs conférences des Nations Unies et la dernière phase de mise au point du SIG.

6. Des dépenses d'un montant de 30,1 millions de dollars, qui exigeraient l'ouverture de nouveaux crédits, sont prévues pour 2002-2003 au titre de la mise en application de l'arrangement international sur les forêts, de la suite à donner à la résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, en date du 28 juin 1997, concernant le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, de la convocation d'une session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que de la poursuite du renforcement de divers domaines d'activité (Office des Nations Unies à Nairobi, services de conférence, consolidation de la paix et assistance électorale, droits de l'homme et aide humanitaire, secteurs économique et social et Cour internationale de Justice).

7. Le montant de 90,4 millions de dollars, qui correspond au crédit ouvert pour l'exercice biennal 2000-2001 au titre des missions politiques spéciales, n'est pas inclus dans l'esquisse budgétaire proposée

pour 2002-2003. Le Comité consultatif rappelle à cet égard qu'au paragraphe 9 de sa résolution 53/206, en date du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale a souscrit à la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur les dépenses additionnelles (A/C.5/51/57, par. 6) et aux recommandations du Comité consultatif à ce sujet (A/52/7/Add.2), à savoir que des crédits devaient être prévus dans l'esquisse budgétaire au titre des dépenses relatives à des missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal, et qu'elle a décidé que les dépenses additionnelles continueraient d'être traitées conformément aux dispositions de sa résolution 41/213. Le Comité consultatif a été informé que l'on estimait à 93 062 800 dollars, au taux initiaux de 2000-2001, les ressources qui seraient nécessaires en 2002-2003 pour financer les missions politiques spéciales. Ces ressources se répartiraient comme suit :

Estimation préliminaire des ressources à prévoir au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mandats émanant de l'Assemblée générale

Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala	28 000,0
Processus de paix en Amérique centrale	401,0
Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan	12 403,3

Mandats émanant du Conseil de sécurité

Bureau des Nations Unies en Angola	16 169,7
Bureau politique des Nations Unies à Bougainville	3 125,4
Bureau politique des Nations Unies en Somalie	2 007,8
Bureau des Nations Unies au Burundi	6 293,2
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	6 765,1
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	5 271,6
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan . . .	3 075,0
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria	4 212,7
Envoyé spécial en Afrique	311,8
Représentant spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs	3 497,8
Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique	1 528,3

Total	93 062,8
------------------------	-----------------

8. Le Comité consultatif estime que, dans la mesure où l'on continue d'avoir besoin de crédits au titre des missions politiques spéciales, les estimations à ce titre devraient encore figurer dans l'esquisse budgétaire. En outre, comme l'affirme l'Assemblée générale dans sa résolution 53/206, l'esquisse budgétaire doit aider à mieux prévoir les ressources nécessaires pour l'exercice biennal suivant, favoriser une plus grande participation des États Membres au processus budgétaire et faciliter ainsi la réalisation d'un accord aussi large que possible sur le budget-programme. Le Comité est d'avis qu'en ne mentionnant pas les dépenses prévues au titre des missions politiques spéciales, on va à l'encontre de ces objectifs. **Le Comité consultatif recommande en conséquence qu'un montant soit prévu dans l'esquisse budgétaire au titre des missions spéciales** (voir par. 10 ci-après). Toute dépense additionnelle à ce titre devrait être traitée conformément à la procédure établie par l'Assemblée dans ses résolutions 41/213 et 53/206.

9. Le Comité consultatif reconnaît qu'un certain nombre de questions actuellement examinées par l'Assemblée générale et d'autres organes pourraient avoir des incidences sur l'esquisse budgétaire. À sa demande, on lui a remis une estimation des dépenses en question, calculée sur la base des taux révisés de 2000-2001 (voir annexe). Le Comité tient à souligner que, lorsqu'il a examiné quelques-unes de ces questions, il a recommandé que l'Assemblée générale approuve des ouvertures de crédit bien inférieures à celles qui sont demandées. Au cas où l'Assemblée générale accepterait les recommandations du Comité, les montants qui figurent en annexe au présent rapport pourraient être considérablement réduits.

10. On a informé le Comité consultatif que, si on appliquait les taux révisés de 2000-2001, les prévisions initiales pour l'exercice biennal 2002-2003 se monteraient à 2 421 600 000 dollars. Le Comité fait observer que, si le Secrétaire général avait inclus dans les prévisions initiales pour l'exercice biennal 2000-2001 un montant de 93,7 millions de dollars (aux taux révisés de 2000-2001) pour les missions politiques spéciales, les prévisions initiales pour l'exercice biennal 2002-2003 se seraient montées à 2 515 300 000 dollars aux taux révisés de 2000-2001.

11. En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour l'exercice biennal 2002-2003 des prévisions initiales

d'un montant de 2 515 300 000 dollars aux taux révisés de 2000-2001.

Annexe

Nouveaux éléments à prendre en considération depuis la publication de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Taux initiaux, 2000-2001</i>	<i>Taux révisés, 2000-2001</i>
a) Réévaluation des coûts figurant dans le rapport sur l'exécution du budget	(65 700,0)	(53 843,7)
b) Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809)	12 020,5	11 827,3
c) Sécurité, y compris Genève	54 024,7	53 831,5
d) Missions politiques spéciales	93 100,0	93 691,6
e) États des incidences sur le budget-programme et des prévisions de dépenses révisées	3 178,8	2 821,1